

PROJET D'AMENDEMENT ISO 22042:2021/DAM 1

ISO/TC 86/SC 7

Secrétariat: UNI

Début de vote:
2022-05-31

Vote clos le:
2022-08-23

Cellules de refroidissement et de surgélation rapide pour usage professionnel — Classification, exigences et conditions d'essai

AMENDEMENT 1

*Blast chiller and freezer cabinets for professional use — Classification, requirements and test conditions
AMENDMENT 1*

ICS: 97.130.20

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 22042:2021/FDAmd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/57a6bbaf-d194-4177-958a-fb4782975fee/iso-22042-2021-fdamd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/57a6bbaf-d194-4177-958a-fb4782975fee/iso-22042-2021-fdamd-1>

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO 22042:2021/DAM 1:2022(F)

© ISO 2022

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 22042:2021/FDAmd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/57a6bbaf-d194-4177-958a-fb4782975fee/iso-22042-2021-fdamd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/57a6bbaf-d194-4177-958a-fb4782975fee/iso-22042-2021-fdamd-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Avant-propos.....	iv
1 Page 1, Article 3.....	1
2 Page 5, Article 5.6.	1
3 Page 9, Article 6.....	1
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences d'écoconception du règlement (UE) No 2015/1095 de la commission visé à être couvert.....	2

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 22042:2021/FDAmd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/57a6bbaf-d194-4177-958a-fb4782975fee/iso-22042-2021-fdamd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/57a6bbaf-d194-4177-958a-fb4782975fee/iso-22042-2021-fdamd-1>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 86, sous-comité SC 7, *Essais et point nominal des meubles frigorifiques de vente*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 44, *Appareils et systèmes de réfrigération commerciaux et professionnels, performance et consommation d'énergie*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Cellules de refroidissement et congélateurs pour usage professionnel - Classification, exigences et conditions d'essai - Amendement 1

1 Page 1, Article 3

Ajout de l'article suivant:

3.3

charge d'essai

somme des aliments d'essai, en kg, utilisés dans tous les récipients

et renumérotation des sous-articles restantes.

2 Page 5, Article 5.6.

Ajout des deux phrases suivantes juste après le 11^{ème} alinéa :

"La charge d'essai utilisée pour le cycle de réfrigération ne doit pas s'écarter de plus de 3 % de la capacité de charge totale.

La charge d'essai utilisée pour le cycle de congélation ne doit pas s'écarter de plus de 3 % de la capacité de charge totale."

3 Page 9, Article 6

Remplacement des deux derniers alinéas par la phrase suivante :

"La capacité de pleine charge doit être considérée pour le calcul de la consommation d'énergie."

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences d'écoconception du Règlement (UE) No 2015/1095 de la commission visé à être couvert

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'une demande de normalisation de la commission M/495 EN et son Amendement N°1 Mise à jour Technique (ANNEXE B du M/495) pour fournir un moyen volontaire de se conformer aux exigences d'écoconception (UE) No 2015/1095 du 5 mai 2015 transposant la Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception pour les armoires de stockage réfrigérées professionnelles, les armoires de soufflage, les groupes de condensation et les refroidisseurs de process.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre dudit Règlement, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences d'écoconception dudit Règlement et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente norme européenne et le Règlement de la Commission and Commission Regulation (EU) No 2015/1095 du 5 mai 2015 transposant la Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception pour les armoires de stockage réfrigérées professionnelles, les armoires de soufflage, les groupes de condensation et les refroidisseurs de process et la demande de normalisation de la Commission et son amendement N°1 Mise à jour Technique

ISO 22042:2021/EDAmD 1
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/57a6bbaf-d194-4177-958a-fb4782975fbc/iso-22042-2021-dam-1-2022-f>

Exigences d'écoconception du Règlement (EU) No 2015/1095	Article(s)/sous-article(s) de la présente EN	Remarques/Notes
Annexe II 2c (i)	3.3, 7	Les équipements conçus pour être utilisés avec une unité de condensation à distance (non fournie avec l'armoire de soufflage elle-même) ne sont pas couverts
Annexe II 2c (ii)	4.1, 7	Les équipements conçus pour être utilisés avec une unité de condensation à distance (non fournie avec l'armoire de soufflage elle-même) ne sont pas couverts
Annexe II 2c (iii)	5, 6, 7	Les équipements conçus pour être utilisés avec une unité de condensation à distance (non fournie avec l'armoire de soufflage elle-même) ne sont pas couverts
Annexe II 2c (iiii)	7	Les équipements conçus pour être utilisés avec une unité de condensation à distance (non fournie avec l'armoire de soufflage elle-même) ne sont pas couverts

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité reste valide tant que la référence à la présente Norme européenne est maintenue dans la liste publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. Il